

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/29

DATE DE LA
CONVOCACTION

21/03/2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept mars à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

21/03/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

28/03/2026

PRÉSENTS : Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Achille CHOAY, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Valérie BESNAULT, Céline BRUISSON, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Pascal CRINCKET, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Jean-François LAMOTTE, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

Formant la majorité des membres en exercice

PRESENTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Paul BITAUD donne pouvoir à Cyriac MILLOT, Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Aline BILLET, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Sandrine MARCHAND

VOTANTS : 28

ABSENTS : Eric HAMEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas DROUET

OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels dans le cadre des remplacements et de l'accroissement d'activité estivale,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/29

- **DECIDE** de créer 10 emplois non permanents à temps complet dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité
- **FIXE** la rémunération de ces emplois par rapport à l'indice plancher de la fonction Publique Territorial (au 01/01/2026 IB 367, IM 366)
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget communal 2026,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs au recrutement de ces emplois saisonniers.

Pour extrait conforme,



Mme Le Maire

Aline Billet
Aline BILLET